

Service instructeur
D.R.T. - S.A.F.

N° 3e/43-07

Service consulté
SJU - SCA - DIF

Politique A08 - Subventions aux collectivités locales
Levée de déchéance

Résumé : *Proposition de levée de déchéance pour une collectivité.*

La délibération 5-2000/II - 500 du 16 juin 2000 du Conseil Général a adopté un nouveau dispositif d'aide aux communes et aux groupements de communes et validé les règles générales, critères d'intervention et modalités de calcul des taux de subvention.

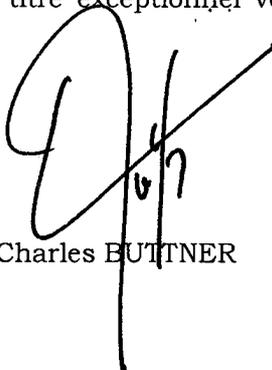
Selon ce nouveau règlement applicable à compter de l'exercice 2001, sont prescrites au profit du Département toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de trois ans à compter de la notification de la subvention.

Le Conseil Général peut toutefois, par délibération motivée, renoncer à opposer la prescription découlant de ce règlement.

Une subvention de 25 260,80 € a été accordée à la commune de FISLIS par délibération du 22 décembre 2000 pour l'aménagement d'une place communale dans le cadre du programme de voirie communale. Pour cette opération un acompte de 13 288,07 € a été versé en date du 28 février 2001.

La commune figurant sur l'annexe jointe au rapport, sollicite le maintien de la subvention dont les travaux sont à présent terminés et souhaite ainsi obtenir le versement du solde de la subvention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et donner à titre exceptionnel votre accord au versement du solde de cette subvention.



Charles BUTTNER

Direction des Routes et des Transports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 AVRIL 2007

**Voirie communale & v.c. exceptionnelle
PROGRAMME 2001**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
VCO01116	FISLIS Aménagement de la place communale	25 260,80
Total		25 260,80